Image not found or type unknown

Contester une majoration d'amende jamais reçue

Par **CHEVROLLIER Camille**, le **21/01/2018** à **19:20**

Bonjour

Mon conjoint vient de recevoir une lettre de sa banque lui indiquant que le trésor public allait bloquer son compte bancaire pour non paiement de la majoration d'une amende s'élevant à 750€.
La banque nous informe qu'elle est obligée de débloquer les fonds dans les 30 jours...
Or nous n'avons jamais reçue d'amende, ni de majoration. Nous n'avons donc aucun numéro de dossier.

Pouvez-vous nous indiquer la marche à suivre pour contester cette amende?

Cordialement

Par **youris**, le **21/01/2018** à **19:25**

bonjour,
s'il s'agit d'une amende routière, la carte grise du véhicule comportait-elle votre bonne adresse ?
salutations

Par **CHEVROLLIER Camille**, le **21/01/2018** à **19:30**

notre carte grise est bien à jour, oui.

Par **CHEVROLLIER Camille**, le **21/01/2018** à **19:33**

nous supposons qu'il s'agit de l'arrestation faite pour téléphone au volant. Sauf qu'il ne s'agissait pas d'un téléphone mais d'un porte-feuille que mon conjoint avait en mains. Lors de l'arrestation, notre carte grise était en cours de changement, nous avions déménagé qq jours auparavant.

Mais nous n'avons jamais reçu d'amende ou autre.
cdlt

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés